



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le financement du fonds de concours métropolitain pour le financement de travaux de rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de l'Union, telle qu'annexée à la présente ;
- D'inscrire la recette au budget principal de la commune de l'Union ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

